**[69:B:3]**

 **Ordonnance**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

 [*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

 ORDONNANCE

 LA PRÉSENTE MOTION, qui a été présentée par les demandeurs en vue d'obtenir une ordonnance prorogeant le délai de remise de la convocation du jury jusqu'au [*date*], a été entendue aujourd'hui, à/au [*adresse du palais de justice*].

 APRÈS AVOIR LU l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et déposé, après avoir examiné les pièces jointes à cet affidavit et après avoir entendu les plaidoiries des avocats des demandeurs et du défendeur,

1. LE TRIBUNAL PROROGE le délai de remise de la convocation du jury dans la présente instance jusqu'au [*date*].

2. LE TRIBUNAL ADJUGE les dépens de la présente motion au défendeur à la condition qu'il obtienne les dépens de l'instance.

 greffier local,

 Cour de l'Ontario (Division générale)